

# INFORMATIONS AUX PARENTS

Année scolaire  
2023-2024



## PAVILLON L'ÉTINCELLE

1 400 rue Falardeau

Québec (Qc)

G2E 2Z6

Téléphone: 418 871-6415

Télécopieur: 418 871-2591

## PAVILLON TROIS-SAISONS

1 455 rue Buffon

Québec (Qc)

G2E 5H7

Téléphone: 418 871-6414

Télécopieur: 418 871-2851

Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs

Québec 

Septembre 2023

Chers parents,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir ce document d'information concernant certains aspects du fonctionnement de l'école.

Nous espérons que ces renseignements sauront répondre à vos questions et pourront vous être utiles. D'autres données plus spécifiques pourront éventuellement s'y ajouter lors de communications ponctuelles, les **Info-parents**, que vous recevrez à chaque mois. De plus, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site web sur lequel vous trouverez plusieurs renseignements utiles et pourrez y voir des articles et photos sur différentes activités vécues dans notre école.

Nous comptons sur votre collaboration pour qu'ensemble nous puissions accompagner votre enfant dans son cheminement. En tant que nos principaux partenaires, votre aide nous est toujours précieuse pour assurer un suivi et un encadrement efficace sur le plan pédagogique (devoirs, leçons), mais aussi sur les plans éducatif et social.

Soyez assurés que le personnel de l'école mettra tout en œuvre afin de favoriser le mieux-être et l'épanouissement de votre enfant.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos besoins et à vos interrogations. Nous vous invitons également à consulter notre site web via le lien suivant : <http://www.csdecou.qc.ca/etincelle/> .

La direction



SOMMAIRE

1. Horaire des élèves
2. Horaire du secrétariat
3. Fermeture de l'école en cours de journée
4. Retour d'un enfant à la maison
5. Absence des élèves
6. Administration de médicaments
7. Accès et circulation dans l'école
8. Communication ou rencontre avec un enseignant
9. Appels téléphoniques
10. Calendrier scolaire et remise des bulletins
11. Activité ou sortie éducative
12. Matériel mis à la disposition de l'élève
13. Collation
14. La tenue vestimentaire
15. Les objets non désirés
16. Bibliothèque
17. Le service de garde "Le trait d'union"
18. Les assurances
19. Demande d'un enfant de prendre un autobus
20. Signature de documents
21. Changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone
22. Services aux élèves
23. Plaintes
24. Liste du personnel

## 1. Horaire des élèves

MATERNELLE 4 ANS	A.M. 08h22 à 11h47	P.M. 13h12 à 14h29
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	A.M. 08h22 à 11h47	P.M. 13h12 à 14h29
PRIMAIRE: Trois-Saisons	A.M. 08h22 à 11h47	P.M. 13h12 à 15h37
Étincelle	A.M. 08h27 à 11h52	P.M. 13h17 à 15h42
SERVICE DE GARDE	07h00 à 18h00	

Il y a surveillance sur la cour en début de demi-journée : à **Trois-Saisons** à partir de **08h12 le matin et de 13h02 l'après-midi**, tandis qu'à l'**Étincelle** la surveillance débute à **8h17 le matin et à 13h07 l'après-midi**.

En dehors de ces heures (ainsi que les soirs et les fins de semaine), l'école assure la surveillance des élèves dans les cas suivants:

- s'ils sont inscrits au service de garde, durant les heures d'ouverture de ce service, OU
- s'ils participent à des activités organisées par l'école (exemple: activité sportive ou sociale en soirée ou les fins de semaine), durant les heures où se déroulent ces activités.

Les enfants qui viennent à l'école à pied ne sont pas sous la surveillance de l'école lors du trajet entre la maison et l'établissement. Cette surveillance débute à leur arrivée à l'école, selon les modalités indiquées au premier paragraphe. Nous recommandons aux parents qui reconduisent un enfant à l'école de s'assurer que la période de surveillance est débutée.

**Pour des raisons de sécurité et afin d'aider au développement de l'autonomie des élèves, les parents ne sont pas autorisés à accéder à la cour d'école sur les heures de surveillance et de classe.**

Par contre, pour les deux pavillons, lorsque l'enfant est inscrit au service de garde, il est demandé aux parents de se présenter avec l'enfant et de le confier à un membre du personnel éducateur sur temps de service de garde.

Les élèves peuvent venir à l'école à bicyclette et ils doivent stationner leur vélo dans les supports prévus à cet effet.

## 2. Horaire du secrétariat

Vous pouvez communiquer avec la secrétaire de l'Étincelle ou de Trois-Saisons entre **08h00 et 12h00 ou 13h00 et 16h00**.

## 3. Fermeture de l'école en cours de journée

Les parents sont les premiers responsables de la décision d'envoyer ou non leur enfant à l'école. Vous êtes toujours libres de garder votre enfant à la maison lorsque vous jugez que la température n'est pas favorable et comporte des risques. Dans ce cas, nous vous prions de nous en aviser.

La direction générale est la seule autorité qui peut décréter la fermeture temporaire d'un des établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs. Ces fermetures sont habituellement associées à des intempéries, des problèmes d'égout ou d'aqueduc, etc. Dans de tels cas, elle fait connaître sa décision aux directions d'écoles, ensuite :

- Transmission d'un message courriel à l'ensemble des parents et employés du CSSDD.
- Communiqué aux médias régionaux (radio, journaux et télévision)
- Affichage d'un message sur le site Internet du centre de services
- Affichage sur les pages d'accueil Facebook et Twitter du centre de services

Elle indique en même temps la durée de la fermeture.

Cependant, il serait prudent de prévoir dès maintenant des mesures qui permettront d'éviter des situations désagréables advenant la fermeture de l'école en cours de journée. Voici quelques éléments qu'il faudrait considérer :

- *Où vont-ils si vous n'êtes pas à la maison ?*
- *Ont-ils une clé ?*
- *Une personne dans votre voisinage accepte-t-elle d'accueillir votre enfant dans une telle situation ?*

**N.B.** Prendre note que le service de garde sera fermé lorsque la décision de fermer l'école en début de journée pour cause d'intempéries s'applique.

#### 4. Retour d'un enfant à la maison

Un enfant peut retourner à la maison à l'intérieur des heures de classe s'il a l'autorisation d'un parent. S'il ne s'agit pas d'une urgence, la demande des parents doit être écrite.

Lorsqu'il s'agit d'une urgence, nous communiquons d'abord avec un parent ou avec la personne identifiée sur la fiche d'urgence-santé. Devant l'impossibilité de rejoindre qui que ce soit, nous prendrons les décisions les plus appropriées.

#### 5. Absence ou retard des élèves

Pour signaler l'absence ou le retard de votre enfant, il est possible d'informer l'école directement sur Mozaïk ou par l'application **Mparent**. Nous vous recommandons ainsi de télécharger cette application mobile.

Vous pouvez également communiquer avec le secrétariat de l'école au : **418 871-6415 (Étincelle) ou au 418 871-6414 (Trois-Saisons) dans les plus brefs délais.**

L'information sera transmise au service de garde via la secrétaire.

**Note :** Si votre enfant est atteint d'une **maladie contagieuse**, il ne peut se **présenter à l'école** avant d'avoir obtenu la confirmation du médecin que tout risque de contagion est écarté.

## 6. Administration de médicaments

L'administration ou non d'un médicament n'est pas une décision qui relève de l'école. Le protocole régissant l'administration des médicaments est élaboré par les Services éducatifs en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille Capitale. Ce protocole doit respecter des obligations de nature légale issues, entre autres, de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*.

Ainsi, le personnel de l'école et du service de garde peut administrer uniquement des médicaments prescrits et prêts à être administrés.

Le parent doit s'assurer que les informations suivantes sont jointes avec la médication à administrer: l'étiquette provenant de la pharmacie indiquant le nom du médicament, celui de l'élève, la posologie, le nom du médecin et le mode d'administration.

Le parent doit également remplir " l'Autorisation d'administration de médicament" (avant le début de l'administration) qu'il peut se procurer auprès du secrétariat ou au service de garde. Dans la mesure du possible, le parent s'assure de l'administration de la 1<sup>re</sup> dose.

## 7. Accès et circulation dans l'école

Pendant les heures de classe, nous vous prions de bien vouloir **vous présenter au secrétariat**.

Pour des raisons de sécurité et pour aider au bon fonctionnement de l'école, nous vous demandons de ne pas circuler dans les corridors.

Si vous devez venir porter quelque chose à votre enfant, nous vous invitons à le remettre **au secrétariat**. Il nous fera plaisir de lui remettre le tout au moment opportun.

Les parents dont les enfants fréquentent le service de garde peuvent se procurer une puce électronique (avec dépôt de 10\$) en s'informant auprès de la responsable du service de garde. Celle-ci sera active sur les heures de service de garde le matin et en fin de journée. Sur l'heure du dîner, il est demandé de circuler par le secrétariat car les puces ne seront pas actives.

Afin d'assurer une bonne transition entre l'école et le service de garde et de voir à ce que les élèves se rendent à l'endroit établi selon son horaire habituel, les puces seront actives 5 minutes après la cloche de la fin des cours en après-midi. Ainsi, le parent récupérera son enfant au service de garde par la suite.

**Notez qu'aucun élève n'est autorisé à utiliser la puce**, celle-ci demeure la possession du parent.

## 8. Communication ou rencontre avec un enseignant

La procédure normale pour rencontrer un enseignant ou une enseignante est de prendre un rendez-vous par téléphone ou par écrit. Comme l'enseignant/e ne peut laisser ses élèves sans surveillance pour discuter avec vous, nous vous demandons de ne pas vous rendre directement à la classe.

## 9. Appels téléphoniques

La secrétaire transmet les messages à l'enseignant/e. Une communication sera effectuée, avec l'enseignant/e, uniquement en cas d'urgence.

Lorsque vous appelez au secrétariat, vous vous attendez à une réponse rapide, mais ce n'est malheureusement pas toujours possible. La secrétaire peut être à la photocopie, s'occuper d'un enfant blessé, répondre à un autre appel téléphonique, etc. En laissant un message dans la boîte vocale, la secrétaire se fera un plaisir de faire le suivi lorsqu'elle sera disponible. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

## 10. Calendrier scolaire et remise des bulletins

Le [calendrier scolaire](#) est disponible sur le site Web du centre de services

Nous vous invitons à le regarder car il vous indique les jours de classe numérotés (1 à 10 inclusivement) ainsi que les jours de congé pour vos enfants. **(Voir la légende au bas du calendrier)**

Concernant les **journées pédagogiques flottantes et les dates de remises des bulletins**, ces informations vous seront transmises via un **Info-parents**.

## 11. Activité ou sortie éducative

Certaines activités ou sorties éducatives qui seront organisées sont gratuites pour les parents et financées par des mesures ministérielles. Il se pourrait que pour d'autres une contribution financière soit demandée aux parents. Le conseil d'établissement a autorisé qu'un montant maximal de 20\$ soit facturé mais ces activités devront alors faire l'objet d'un sondage auprès des parents et obtenir l'aval de 85% de ceux-ci.

## 12. Matériel mis à la disposition de l'élève

L'élève qui aura endommagé ou perdu du matériel mis à sa disposition devra rembourser le coût de ce matériel selon sa valeur de remplacement.

### 13. Collation

En lien avec la *Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif* du centre de services, les collations que les élèves apportent à l'école doivent être saines. Nous vous suggérons de lui fournir des fruits, des légumes ou du fromage. Elles doivent être exemptes de noix et d'arachides.

**La gomme à mâcher, le chocolat et les friandises sont interdites à l'école et au service de garde.**

### 14. La tenue vestimentaire

Tous les enfants doivent porter des chaussures d'intérieur en classe.  
Les pantoufles ne peuvent pas remplacer les chaussures.

#### **Tenue vestimentaire autorisée à l'école :**

Les élèves doivent porter des vêtements propres, décents et convenables pour un établissement scolaire.

De plus, les vêtements ne doivent pas faire référence à la violence, au sexisme ou au racisme.

Les souliers, les espadrilles ou les sandales doivent être attachées à l'arrière du talon (les sandales de plage sont donc interdites).

#### **Lorsqu'il pleut légèrement**

Après en avoir discuté avec le conseil d'établissement, il a été convenu que dans de tels cas nous laissons les élèves aller à la récréation. Tous étaient d'accord pour dire que les enfants ont besoin de bouger, de s'oxygéner et de se changer les idées. Soyez assurés que nous serons vigilants et ne laisserons pas sortir les élèves dans n'importe quelle condition. Un imperméable ou un parapluie seraient à prévoir les jours où le temps est incertain.

#### **Et l'hiver:**

Il est de la responsabilité des parents de voir à ce que les élèves soient habillés chaudement lors des journées hivernales. Toujours dans l'optique où les enfants ont besoin de bouger, de s'oxygéner et de se changer les idées, nous privilégierons des récréations à l'extérieur. Bien entendu, le personnel s'assurera que les enfants sont bien emmitoufflés et gardera les enfants à vue. Il est toutefois possible que le temps de récréation extérieur soit écourté.

Nous demandons à tous les élèves fréquentant le service de garde de porter un pantalon de neige pour aller dehors pendant les mois de l'hiver. Concernant les temps de récréation, les élèves du préscolaire, du premier et du deuxième cycle sont tenus de porter un pantalon de neige pour aller dehors pendant les mois de l'hiver. Cette disposition revient à la discrétion des parents pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle. La direction de l'école décide de la levée de cette mesure

lorsqu'elle juge le temps plus clément. Nous vous remercions de votre collaboration afin d'encourager votre enfant à respecter ce règlement.

### 15. Les objets non désirés

Certains objets n'ont pas leur place à l'école ni dans les autobus scolaires parce qu'ils n'aident pas aux apprentissages, qu'ils peuvent être dangereux ou nuisibles.

Couteaux, bâtons de baseball, bâton de hockey, rondelles dures, planches à roulettes, patins à roues alignées, trottinettes, téléphones intelligents et des objets qui véhiculent des valeurs violentes, racistes ou sexistes.

Un objet personnel peut être apporté à l'école seulement si un membre du personnel l'autorise.

### 16. Bibliothèque

Tous les élèves ont accès à la bibliothèque de l'école. L'élève, en s'inscrivant à la bibliothèque, s'engage à respecter les règlements de la bibliothèque.

Le service de prêt aux élèves et la réparation des volumes sont assurés par une équipe de parents bénévoles.

### 17. Le service de garde *Le trait d'union*

Vous pouvez y faire appel de façon occasionnelle ou de façon régulière. Une inscription préalable est nécessaire pour se prévaloir de ce service.

**En communiquant avec madame Kathy Brousseau au numéro 418 871-6415 poste 5806,** vous aurez toutes les informations désirées.

Le service de garde est offert à tous les élèves de l'école. Cependant, il se peut que le service de garde tel que nous l'offrons ne réponde pas aux besoins de certains élèves. Dans ce cas, et en collaboration avec les parents, nous tenterons de mettre en place des conditions qui permettront à l'enfant de s'épanouir.

Si, malheureusement, le comportement ne se modifie pas de manière tangible et durable, il est possible que nous soyons contraints de retirer l'élève du service de garde. (Voir document d'information du service de garde)

### 18. Les assurances

Le centre de services scolaire détient une police « *d'assurance-responsabilité civile* » pour la protéger de toute réclamation contre elle au cas où il y aurait négligence de sa part, de ses mandataires ou de ses employés.

Cette assurance ne couvre pas les accidents qui peuvent survenir à votre enfant lors de ses activités scolaires.

Nous croyons qu'il serait prudent que les parents se prémunissent contre d'éventuels désagréments financiers en achetant une assurance qui protège les écoliers durant l'année scolaire ou même durant toute l'année civile. Les banques, les sociétés de fiducie et les caisses populaires offrent différents « plans de protection » dans leurs institutions respectives.

### 19. Demande d'un enfant de prendre un autobus

Il arrive que des enfants demandent à la secrétaire l'autorisation pour se rendre ailleurs qu'à l'arrêt habituel ou pour amener un ami à la maison (qui ne prend pas cet autobus en temps normal). *Nous ne pouvons pas accepter ces changements, les transporteurs assurant le service uniquement aux élèves inscrits sur leurs listes.*

### 20. Signature de documents

Il est important que le parent signe et retourne rapidement toutes les communications écrites qui lui sont envoyées (formulaire, plan de travail, billet de comportement, etc.). Cette collaboration école-famille permet un meilleur encadrement et assure qu'il y ait un suivi efficace de part et d'autre.

### 21. Changement d'adresse, d'adresse courriel ou de numéro de téléphone

Il arrive, en cours d'année, que des familles changent d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel. Si tel est le cas, nous aimerions que vous nous préveniez de tout changement afin que nos listes d'élèves soient à jour et que nous puissions facilement vous rejoindre.

**N.B.:** Il en va de même pour les adresses et numéros de téléphone en cas d'urgence. Il est important de nous aviser immédiatement de tout changement quant à ces données.

### 22. Services aux élèves

Au cours de l'année, il se peut que certains élèves aient besoin de services particuliers pour faciliter leur cheminement scolaire. Selon le cas, voici les services qui pourraient être offerts, à l'Étincelle-Trois-Saisons:

- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Neuropsychologie
- Psychoéducation
- Technicien(ne) en éducation spécialisée
- Ergothérapie

- Soutien du CLSC (travailleuse sociale, hygiéniste dentaire, infirmière...)

## **23. Plaintes**

Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs* prévoit qu'un élève majeur, ou ses parents s'il est mineur, peut formuler une plainte quant aux services offerts par le Centre de services scolaire des Découvreurs (ex. : disponibilité de service en psychologie) ou demander la révision d'une décision (ex. : classement d'un élève en classe spéciale).

Vous trouverez sur le site du centre de services scolaire toutes les informations concernant les étapes à suivre pour porter plainte.

[Traitement des plaintes](#)

## Liste du personnel

Abderrahman, Faiz	Francisation
Allard, Marie-Geneviève	Orthophoniste à Trois-Saisons
Arcand, Marjorie	Secrétaire à Trois-Saisons
Audet-Rochon, Étienne	2 <sup>e</sup> année (201)
Beaudoin, Annie	Service de garde
Beaudoin-Fournier, Andréanne	Orthopédagogue à Trois-Saisons
Beaulieu, Mireille	4 <sup>e</sup> année (402)
Bélanger, Guillaume	Musique à L'Étincelle
Bélanger, Jean	Ouvrier certifié d'entretien
Bélanger, Manon	1 <sup>ère</sup> année (103)
Bélanger, Marie-Josée	Service de garde
Bélanger, Mélina	Orthopédagogie à Trois-Saisons
Bergeron-Michaud, Ariane	Orthophoniste à l'Étincelle
Bérubé-Cassista, Julie	2 <sup>e</sup> année (202)
Bienvenue, Camille	Éducation physique à Trois-Saisons et L'Étincelle
Blais, William	Service de garde
Blanchette, Marylene	Service de garde
Bleau, Denis	Service de garde
Bourque, Rosalie	Préscolaire 5 ans (001)
Brousseau, Kathy	Responsable du service de garde
Chatelain, Megan	3 <sup>e</sup> année (301)
Comtois, Myriam	Agente de bureau service de garde
Desjardins, Cynthia	Éducatrice spécialisée à L'Étincelle
<b>Doré, Isabelle</b>	<b>Directrice</b>
Dubé, Éric	Service de garde
Duclos, Isabelle	Éducatrice spécialisée à Trois-Saisons
Dufour, Simon-Pier	Service de garde
Fortier, Caroline	Adaptation scolaire (704)
Fortier, Mélissa	Orthopédagogie à L'Étincelle
Fortin, Jean-François	Musique à Trois-Saisons
Gagné, Jessie	Arts plastiques à Trois-Saisons
Gagnon, Laura-Ève	Préscolaire 5 ans (003)
Gagnon, Marie-Claude	Infirmière
Garon, Annie	Ergothérapeute
Gaulin-Laquerre, Laurence	Adaptation scolaire (701)
Gauthier, Sébastien	5 <sup>e</sup> année (501)
Gélinas-Martel, Judith	Hygiéniste dentaire
Gervais, Mélanie	Secrétaire à l'Étincelle
Giasson, Anne	Adaptation scolaire (703)
Gignac, Caroline	Adaptation scolaire (706)
Giguère, Daniel	Concierge à l'Étincelle
Gingras, Céline	Anglais L'Étincelle et Trois-Saisons
Hamel, Marie-Pier	3 <sup>e</sup> année (302)
Harbour, Élisabeth	Contractuelle (701-704-705-706)
Hénault, Sylvie	Éducatrice spécialisée à L'Étincelle
L. Massicotte, Andréanne	1 <sup>re</sup> année (102)
Lafrance, Britanie	Éducatrice spécialisée à l'Étincelle
Landry, Marissa	Arts plastiques/art dramatique à L'Étincelle
Lebrun, Marie-Ève	Éducatrice spécialisée à Trois-Saisons
Leclerc Beaupré, Sabrina	Service de garde
Leconte, Émilie	Service de garde
Lessard, Anne-Julie	4 <sup>e</sup> année (401)
Levesque, Nathalie	2 <sup>e</sup> année (201)
<b>Lortie, Maude</b>	<b>Directrice adjointe</b>
Marcotte, Geneviève	5 <sup>e</sup> année (502)
Marcotte, Johanne	Musique Trois-Saisons (201-202-701)

Martel, Dominique	6 <sup>e</sup> année (601-602), anglais intensif
Martel, Julie	Service de garde
Mercier, Marie-Claude	Adaptation scolaire (705)
Mercier, Valérie	Préscolaire 5 ans (002)
Miville Chantal	Service de garde
Normand, Stéphanie	Préscolaire 4 ans (011)
Parent, Mirabelle	Service de garde
Perron, Pascale	Éducatrice spécialisée à L'Étincelle
Roberge, Vicky	Adaptation scolaire (702)
Ross, Chantale	6 <sup>e</sup> année (601-602)
Roy, Coralie	Éducatrice spécialisée à Trois-Saisons
Roy, Nadine	Service de garde
Saint-Laurent, Béatrice	Psychoéducatrice à L'Étincelle
Sériès, Nicolas	Préscolaire 4 ans (012)
Sow, Fatimata	Contractuelle (101-102-601-602)
St-Onge, David	Concierge à Trois-Saisons
Sylvain, Annick	Éducatrice spécialisée à l'Étincelle
Thibault-Giguère, Marie-Pier	Éducatrice spécialisée à l'Étincelle
Vézina, Pascale	Neuropsychologue
Zizian, Isabelle	Éducation physique à l'Étincelle